

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de Parisville tenue à la salle du conseil, le **mardi 3 décembre 2024** à compter de **19 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur René Guimond, maire
Madame Cathy Michel, conseillère
Monsieur Dany Boucher, conseiller
Monsieur Jean-François Bienvenue, conseiller
Monsieur Samuel Castonguay, conseiller
Monsieur Jason Tousignant, conseiller
Monsieur Mathieu Perreault-Soucy, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur René Guimond.

Sont également présents :

Monsieur Renaud Labrecque, directeur général et greffier-trésorier
Madame Karine Paquet, directrice générale adjointe

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions
4. Adoption du procès-verbal
5. Finances
 - 5.1 Revenus
 - 5.2 Dépenses
6. Dépôt de documents
 - 6.1 Déclaration de mise à jour des intérêts pécuniaires des élus 2025
 - 6.2 Bilan 2024_Vidange des boues de fosses septiques
7. Avis de motion, projets de règlements et adoption
 - 7.1 Avis de motion - Règlement 420-2024 fixant les taux de taxation pour l'année 2025
 - 7.2 Avis de motion - Règlement 421-2024 abrogeant le règlement 414-2024 sur la tarification pour les biens et services municipaux
8. Ressources humaines
 - 8.1 Changement au recueil des conditions de travail et des politiques de la Municipalité de Parisville
9. A. Gosselin Électrique_Entente de paiement final
10. Octroi de contrat_Entente de services juridiques 2025
11. Quotes-parts 2024 et 2025
 - 11.1 Assainissements des eaux - Quote-part 2024
 - 11.2 Régionalisation de l'Aréna - Quote-part 2024
 - 11.3 Transport des personnes de la MRC de Bécancour, volet adapté - Quote-part 2025
12. Carrières et sablières_Rapport 2024
13. Signature_Convention d'aide financière PRACIM
14. Horaire des fêtes 2024
15. Dates des séances ordinaires du conseil pour l'année 2025
16. Entente avec les organismes_Utilisation des locaux municipaux pour l'année 2025
17. Demande de branchement au réseau d'aqueduc pour le lot 6 084 165 situé sur le Rang Saint-Charles Est à Deschailions-sur-Saint-Laurent
18. Demande de prolongation du réseau d'eau potable de la Municipalité de Parisville dans le rang Saint-Joseph situé à Deschailions sur Saint-Laurent
19. Rapport des élus
20. Correspondances
21. Varia
 - 21.1 Entente relative à la délégation de compétence de la gestion des déchets et des matières organiques
22. Période de questions
23. Levée de l'assemblée

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Suite au moment de silence, le maire ouvre la séance.

193-12-24

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-François Bienvenue
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que l'ordre du jour soit adopté en gardant le point varia ouvert.

ADOPTÉE

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire donne la parole aux citoyens et répond aux questions.

194-12-24

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-François Bienvenue
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que le procès-verbal du 5 novembre soit adopté avec les dépenses et revenus mis à jour.

ADOPTÉE

5. FINANCES

5.1. REVENUS

Le montant total des revenus du mois précédent est de 5 726.38\$, incluant les revenus de perception.

195-12-24

5.2. DÉPENSES

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jason Tousignant
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que les comptes ci-dessous soient payés pour et au nom de la municipalité:

Novembre 2024

- FOURNISSEURS: 183 903.78\$
- SALAIRES: 15 003.43\$

ADOPTÉE

6. DÉPÔT DE DOCUMENTS

6.1. DÉCLARATION DE MISE À JOUR DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES ÉLUS 2025

Conformément à l'article 358 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM), il y a eu dépôt d'une mise à jour des déclarations des intérêts pécuniaires par les membres du conseil suivants :

- Monsieur Mathieu Perreault-Soucy, conseiller #6

6.2. BILAN 2024_VIDANGE DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES

Le bilan 2024 de la vidange des boues de fosses septiques réalisée sur le territoire de la Municipalité de Parisville, sous la responsabilité de la MRC de Lotbinière, est déposé.

196-12-24

7. AVIS DE MOTION, PROJETS DE RÈGLEMENTS ET ADOPTION

7.1. AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 420-2024 FIXANT LES TAUX DE TAXATION POUR L'ANNÉE 2025

Je, Jean-François Bienvenue, conseiller #3, donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, il sera proposé l'adoption du règlement 420-2024 fixant le taux de taxation pour l'année 2025. Le projet de règlement est déposé séance tenante et il est disponible pour consultation au bureau municipal sur les heures d'ouverture.

7.2. AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 421-2024 ABROGEANT LE RÈGLEMENT 414-2024 SUR LA TARIFICATION POUR LES BIENS ET SERVICES MUNICIPAUX

Je, Cathy Michel, conseillère #1, donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, il sera proposé l'adoption du règlement 421-2024 abrogeant le règlement 414-2024 relatif à la tarification pour les biens et services municipaux. Le projet de règlement est déposé séance tenante et il est disponible pour consultation au bureau municipal sur les heures d'ouverture.

8. RESSOURCES HUMAINES

197-12-24

8.1. CHANGEMENT AU RECUEIL DES CONDITIONS DE TRAVAIL ET DES POLITIQUES DE LA MUNICIPALITÉ DE PARISVILLE

CONSIDÉRANT l'adoption de la dernière modification au recueil des conditions de travail et des politiques de la municipalité de Parisville le 7 mai 2024 en vertu de la résolution # 76-05-24;

CONSIDÉRANT QUE l'échelle salariale en vigueur doit être minimalement majorée une fois par année à la séance de décembre afin d'être en vigueur au début d'année suivante;

CONSIDÉRANT QUE les augmentations salariales offertes suivent depuis plusieurs années l'indice des prix à la consommation;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal de majorer l'échelle salariale en vigueur afin de répondre à la réalité actuelle du marché du travail, mais aussi afin d'agir à titre d'employeur proactif;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Samuel Castonguay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'approuver les modifications apportées au *Recueil des conditions de travail et des politiques de la Municipalité de Parisville*.

ADOPTÉE

198-12-24

9. A. GOSSELIN ÉLECTRIQUE_ENTENTE DE PAIEMENT FINAL

CONSIDÉRANT QUE les travaux effectués dans le nouveau bureau à l'Église ne respectaient pas les attentes de la municipalité;

CONSIDÉRANT QU'en guise de bonne foie, la municipalité a tout de même convenu de payer 25% de la facture 5455 datant du 16 octobre 2023;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu de nouvelles factures concernant les travaux en question et que des intérêts s'accumulent;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a discuté avec la compagnie A. Gosselin Électrique le 28 novembre 2024 et qu'il a été spécifié que nous maintenons notre position et que notre paiement se limite à 309\$, soit 25% de la facture 5455;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie accepte notre proposition d'un paiement de 309\$ à titre de quittance finale pour la facture 5455;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-François Bienvenue
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

De retourner un chèque de 309\$ à titre de quittance finale.

Il est à noter que le premier chèque a dû être annulé étant donné qu'il n'a jamais été encaissé par l'entrepreneur.

Le directeur général confirme avoir les sommes disponibles dans le poste budgétaire entretien et réparations - Bâtiments et terrains

ADOPTÉE

199-12-24

10. OCTROI DE CONTRAT ENTENTE DE SERVICES JURIDIQUES 2025

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite maintenir une entente de services forfaitaires avec un cabinet d'avocats afin d'obtenir des recommandations légales sur divers dossiers;

CONSIDÉRANT QUE la proposition reçue en novembre 2024 est valide pour toute l'année 2025;

CONSIDÉRANT QUE cette proposition fait état des services juridiques suivants, mis à la disposition de la municipalité moyennant une charge forfaitaire :

- Appels téléphoniques et échanges de courriels lorsque la question ne nécessite pas de recherche, de consultation ou de rédaction de documents ou de représentations;
- Vérification des projets de procès-verbaux du conseil municipal;
- Avis juridiques simples, selon les circonstances et après discussion entre votre organisation et l'avocat concerné;
- Vérification de règlements sans y apporter de modifications;
- Accès à au moins une séance de formation gratuite en personne ou par visioconférence selon des sujets d'actualité décidés par l'équipe.

CONSIDÉRANT QU'il appert que cette proposition est avantageuse pour la municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Cathy Michel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que la municipalité retienne la proposition de services du cabinet Lavery relativement à l'entente de type forfaitaire annuelle, pour un montant de 1200,00 \$ pour l'année 2025, plus les taxes applicables.

Le directeur général confirme avoir les sommes disponibles dans le poste budgétaire Services juridiques.

ADOPTÉE

11. QUOTES-PARTS 2024 ET 2025

200-12-24

11.1. ASSAINISSEMENTS DES EAUX - QUOTE-PART 2024

CONSIDÉRANT QU'une rencontre du comité consultatif du système en commun d'assainissement des eaux usées a eu lieu le 28 novembre 2024 à Deschaillons-sur-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE les coûts d'exploitation annuels sont répartis entre les deux municipalités en fonction des charges hydrauliques et organiques réelles des eaux usées déversées par chacune d'entre elles;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Parisville doit défrayer 31% des coûts d'exploitation sous forme de quote-part;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Mathieu Perreault-Soucy
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

D'effectuer le paiement de la quote-part 2024 d'assainissement des eaux usées à la Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent au montant de 21 335\$.

ADOPTÉE

201-12-24

11.2. RÉGIONALISATION DE L'ARÉNA - QUOTE-PART 2024

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Parisville contribue aux dépenses en lien avec la régionalisation de l'Aréna de Saint-Pierre-les-Becquets à hauteur de 8.4% via une quote-part;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jason Tousignant
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

Que le conseil confirme le paiement de la quote-part 2024 au montant de 3 913.45\$, plus les taxes applicables, pour l'utilisation de l'Aréna de Saint-Pierre-les-Becquets par ses citoyens.

ADOPTÉE

202-12-24

11.3. TRANSPORT DES PERSONNES DE LA MRC DE BÉCANCOUR, VOLET ADAPTÉ - QUOTE-PART 2025

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Parisville contribue au Transport des personnes de la MRC de Bécancour – Volet adapté;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Samuel Castonguay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

Que le conseil autorise le paiement de la quote-part 2025 au montant de 3 464.91\$ pour le volet transport adapté du Transport des personnes de la MRC de Bécancour.

ADOPTÉE

203-12-24

12. CARRIÈRES ET SABLIERES_RAPPORT 2024

CONSIDÉRANT QUE le solde de départ du fonds réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques en date du 1er janvier 2024 était de 0\$;

CONSIDÉRANT la somme reçue de 6 167.60\$ pour la période de janvier à juin via la déclaration de l'exploitant de la carrière et sablière établit à Parisville;

CONSIDÉRANT QUE les revenus pour la période de juillet à décembre à recevoir seront affectés aux dépenses de l'année en cours;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Cathy Michel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'attribuer la totalité des fonds réservés à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques aux financements des travaux d'épandage d'asphalte concassé et de réparation des ponceaux des rangs et routes de la municipalité par lesquelles transitent ou sont susceptibles de transiter des substances.

ADOPTÉE

204-12-24

13. SIGNATURE CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE PRACIM

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Parisville bénéficie d'une aide financière dans le cadre du programme PRACIM;

CONSIDÉRANT QUE cette aide financière permettra la construction d'un garage municipal;

CONSIDÉRANT QU'une convention d'aide financière a été transmise à la municipalité dans les dernières semaines par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et que le conseil municipal confirme en avoir pris connaissance;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-François Bienvenue
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'autoriser le maire, monsieur René Guimond, à signer tous les documents relatifs à la convention d'aide financière du programme PRACIM pour la construction du garage municipal.

ADOPTÉE

205-12-24

14. HORAIRE DES FÊTES 2024

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Mathieu Perreault-Soucy
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

AVIS À LA POPULATION

Pour la période des fêtes 2024, le bureau municipal sera fermé du 24 décembre au 2 janvier inclusivement. De retour le 7 janvier 2025 selon l'horaire habituel.

ADOPTÉE

206-12-24

15. DATES DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2025

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure de début de chacune;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Samuel Castonguay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal de l'année 2025 qui se tiendront les mardis à la salle du conseil située au 1170, rue du Terrain-de-Jeu et débuteront dès 19h30 aux dates suivantes :

- 14 janvier
- 4 février
- 11 mars
- 8 avril
- 6 mai
- 3 juin
- 8 juillet
- 5 août
- 9 septembre
- 7 octobre
- 4 novembre
- 2 décembre
- 9 décembre (budget)

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

ADOPTÉE

207-12-24

16. ENTENTE AVEC LES ORGANISMES_UTILISATION DES LOCAUX MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2025

CONSIDÉRANT QUE la municipalité prend entente chaque année avec les organismes de Parisville pour l'utilisation des locaux municipaux;

CONSIDÉRANT QUE ces ententes précisent les conditions de location des salles et locaux divers ainsi que les conditions concernant les assurances, entretien, responsabilités, compensations et frais relatifs à ces usages;

CONSIDÉRANT QUE ces ententes sont reconduites pour l'année 2025 sans indexations;

CONSIDÉRANT QUE chacun des organismes a sa propre entente avec la municipalité;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Samuel Castonguay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

De communiquer avec les représentants des différents organismes afin de valider l'entente actuelle avec eux pour l'utilisation de locaux municipaux pour l'année 2025 et de renouveler celle-ci s'il y a lieu.

ADOPTÉE

17. DEMANDE DE BRANCHEMENT AU RÉSEAU D'AQUEDUC POUR LE LOT 6 084 165 SITUÉ SUR LE RANG SAINT-CHARLES EST À DESCHAILLONS-SUR-SAINT-LAURENT

Reportée.

208-12-24

18. DEMANDE DE PROLONGATION DU RÉSEAU D'EAU POTABLE DE LA MUNICIPALITÉ DE PARISVILLE DANS LE RANG SAINT-JOSEPH SITUÉ À DESCHAILLONS SUR SAINT-LAURENT

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent demande à la Municipalité de Parisville de prolonger son réseau d'eau potable situé dans le rang Saint-Joseph à Deschaillons-sur-Saint-Laurent afin de desservir les citoyens de ce rang;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Samuel Castonguay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

Que la Municipalité de Parisville est favorable à ce projet

Cependant, avant l'acceptation officielle par la Municipalité de Parisville, il est nécessaire de recevoir l'ensemble des détails de ce projet.

ADOPTÉE

19. RAPPORT DES ÉLUS

Les élus présentent un résumé de leurs implications du mois.

20. CORRESPONDANCES

La liste des correspondances reçues depuis la dernière séance du conseil est déposée.

21. VARIA

209-12-24

21.1. ENTENTE RELATIVE À LA DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE DE LA GESTION DES DÉCHETS ET DES MATIÈRES ORGANIQUES

CONSIDÉRANT QUE les municipalités parties à l'entente désirent se prévaloir des articles 569 et suivants du Code municipal pour conclure une entente relative à la gestion des déchets et des matières organiques. À cet effet, les municipalités acceptent de déléguer leur compétence en gestion des déchets et des matières organiques à la MRC;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a déclaré sa compétence à l'égard des municipalités de son territoire relativement à la gestion des matières résiduelles en 2001 (Règlement no 113-2001);

CONSIDÉRANT QUE les PARTIES ont conclu une entente intermunicipale en vertu de laquelle les cinq (5) Municipalités ont délégué leur compétence à la MRC relativement à la gestion et l'exploitation de lieux d'élimination de matières résiduelles et de systèmes de gestion des matières résiduelles, à l'exception de l'enlèvement et de la disposition des matières recyclables de délégation de compétence excluant les matières recyclables en 2002;

CONSIDÉRANT QU'à l'égard des matières recyclables, de l'exploitation du LET/plateforme de compostage et de la réalisation du PGMR, la MRC et les cinq (5) Municipalités sont regroupées pour certains services et compétences en gestion depuis 2020 (Entente intermunicipale relative à la collecte des matières résiduelles et au traitement des matières recyclables référé « Regroupement Lotbinière Nord-Ouest », valide jusqu'au 31 décembre 2024);

CONSIDÉRANT QUE les cinq (5) Municipalités ont délégué leur compétence à la MRC relativement à la gestion des matières recyclables en 2024 (Entente relative à la délégation de compétence de la gestion des matières recyclables - Municipalités hors MRC – 063-02-2024);

CONSIDÉRANT QUE les opérations de services de collecte et de transport des déchets et des matières organiques des cinq (5) Municipalités sont actuellement effectuées par un collecteur privé et que la municipalité de Lotbinière assure la gestion de ce contrat dans le cadre du Regroupement Lotbinière Nord-Ouest, dont l'entente est valide jusqu'au 31 décembre 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE les cinq (5) Municipalités se sont montrées favorables à l'adhésion au service régional de collecte des déchets et des matières organiques de la MRC à compter du 1er janvier 2025, en vertu de la

résolution 203-07-2024 « Collecte régionale des matières résiduelles et organiques – Engagement pour 15 municipalités », adoptée par le Conseil de la MRC le 10 juillet 2024;

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire, les cinq (5) Municipalités doivent déléguer à la MRC leur compétence en matière de gestion des déchets et des matières organiques;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-François Bienvenue
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que la municipalité de Parisville accepte de signer la présente entente.

D'autoriser le maire, monsieur René Guimond, et le directeur général, monsieur Renaud Labrecque, à signer tout document nécessaire relativement à la présente entente.

ADOPTÉE

22. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire donne la parole aux citoyens et répond aux questions.

210-12-24

23. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Dany Boucher
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que la séance ordinaire soit levée à 19h56 et qu'une séance extraordinaire du budget soit tenue le 10 décembre 2024.

ADOPTÉE

J'ai pris connaissance de toutes les résolutions adoptées à la présente séance et les signe au nom de la Municipalité (art. 142 CM).

M. René Guimond, maire

M. Renaud Labrecque, directeur général et greffier-trésorier